



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Le rôle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans l'assurance de la qualité dans le domaine de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes

Le 20 décembre 2024

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) vise à aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire dans les Maritimes. La CESPM a récemment approuvé, sous conditions, le programme de baccalauréat en éducation (B. Ed.) en ligne de huit mois de la Cape Breton University (CBU). La CBU a par la suite décidé d'annuler le programme et a fait part publiquement de ses inquiétudes quant au processus d'approbation de la CESPM pour ce programme.

Dans le cadre de son mandat, la CESPM veille à ce que les programmes universitaires de la région répondent aux normes de qualité établies (par l'intermédiaire de son [processus d'évaluation des programmes](#)) et à ce que les universités disposent de politiques et de pratiques rigoureuses d'assurance de la qualité afin d'assurer en continu la qualité de leurs programmes (grâce à son [processus de suivi de l'assurance de la qualité](#)). Des normes d'assurance de la qualité ont été adoptées dans le monde entier et sont largement reconnues comme des éléments essentiels d'un système d'enseignement postsecondaire de bonne réputation.

Les 15 universités publiques des Maritimes sont tenues de soumettre une proposition de programme aux fins d'approbation pour tout programme de certificat, de diplôme ou de grade nouveau ou ayant fait l'objet d'une modification importante avant sa mise en œuvre. Le processus d'évaluation de programme a deux principaux résultats : premièrement, il vise à fournir une validation impartiale par un tiers, confirmant que les programmes répondent aux normes de qualité établies et, deuxièmement, à améliorer la qualité des programmes universitaires dans la région. Il s'agit d'un processus à la fois itératif et collaboratif, qui offre un soutien et dont l'objectif final est l'approbation et la réussite des étudiantes et étudiants.

Ce processus d'évaluation des programmes de la CESPM se caractérise par la possibilité de mettre à l'essai des conceptions ou des approches nouvelles et innovantes, par exemple en approuvant un programme en tant que projet pilote, en accompagnant l'approbation de conditions et en contrôlant la mise en œuvre du programme. C'est cette approche flexible qui a permis d'approuver le projet pilote de B. Ed. en ligne de huit mois de la CBU pour les cohortes de 2024 et 2025. Soulignons également que, tel qu'il est conçu, il s'agit au Canada du premier programme de baccalauréat en éducation en ligne aussi court.

La récente décision de la CESPM concernant la continuation de ce programme pilote de la CBU a indiqué qu'il présente des perspectives prometteuses et pourrait être offert à nouveau en 2025. La CESPM a reconnu l'importance de permettre aux candidates et candidats admissibles d'obtenir leur diplôme en ligne depuis n'importe quel endroit en Nouvelle-Écosse. Elle a également reconnu la nature accélérée et intensive du programme, ce qui justifie la décision de limiter les admissions aux personnes ayant une expérience dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, y compris les titulaires d'un permis qui enseignent actuellement dans les



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

écoles de la Nouvelle-Écosse sans être titulaires d'un B. Ed. Les conditions d'approbation assureront que les étudiantes et les étudiants seront bien informés et que des données seront recueillies pour guider les futures conditions d'admissions et autres changements au programme pour en assurer l'amélioration continue.

« Nous tenons à remercier la CESPM pour son aide précieuse qui nous a permis de surmonter ce que nous considérons comme de réels obstacles à l'offre du programme », a déclaré Rod Nicholls, vice-recteur à l'enseignement à la CBU. « À la suite de nouvelles discussions avec la CESPM, nous sommes désormais plus à même d'offrir le programme tout en respectant les conditions exigées et en reconnaissant les objectifs de la CESPM en matière de respect des normes d'assurance de la qualité pour tous les programmes universitaires. Nous sommes impatients d'accueillir les étudiantes et étudiants le 6 janvier 2025. »

« La CESPM se réjouit que la CBU ait rétabli le programme et s'est engagée à répondre aux conditions d'approbation », a déclaré Greg Naterer, président de la CESPM. « Au nom de la CESPM, je souhaite à la CBU le meilleur succès pour la mise en œuvre et l'offre de ce programme unique. »

L'approche de la CESPM en matière d'assurance de la qualité est fondée sur une approche axée sur les étudiantes et les étudiants qui s'appuie sur des normes nationales et internationales, notamment l'examen par les pairs, la validation externe et indépendante, et l'équilibre entre la responsabilité publique et l'autonomie des universités. La principale préoccupation de la CESPM est de veiller à ce que les intérêts et les besoins des étudiantes et étudiants soient au premier plan de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Elle se réjouit de la réussite continue des personnes diplômées et du système d'enseignement postsecondaire dans son ensemble dans les Maritimes.

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le Conseil de la Commission est composé de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants et étudiantes) et les trois gouvernements provinciaux des Maritimes. La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement de l'apprentissage postsecondaire, ce qu'elle fait en fournissant l'assurance que les programmes universitaires de la région répondent aux normes de qualité établies et en menant des recherches sur les études postsecondaires.

-30-

Renseignements pour les médias :
Catherine Stewart
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca